

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes fréquentant l'enceinte de **Fair Fight Crossfit** situé au 45 rue Gustave Nicolle 76600 Le Havre **Tél : 06 26 83 63 47**.

Le centre met à la disposition des adhérents des activités de sports et loisirs Ceci impose des règles strictes de vie en collectivité que **Fair Fight CrossFit** s'engage à diffuser et à faire respecter dans le but d'offrir à tous, les meilleures conditions de vie et de travail à la pratique sportive dans un cadre et une ambiance agréable.

- Horaires d'ouverture :

Les ouvertures et les fermetures journalières sont fixées et affichées sur le site internet de **Fair Fight CrossFit** www.fairfightcrossfit.com

NB : La direction se réserve le droit de modifier ceux-ci sous un préavis de 15 jours.

- Période de fermeture :

Fair Fight Crossfit sera fermé chaque année entre le 24 décembre 14h00 et le 2 janvier reprise à 09h00.

- Règlement d'usage :

La direction de **Fair Fight CrossFit** se réserve le droit de refuser ou d'exclure toutes personnes ayant un comportement susceptible de déranger les autres membres du club ou par mesures de sécurité. L'accès aux installations n'est autorisé qu'à partir du moment où l'adhérent c'est préalablement inscrit via notre plateforme de réservation.

Les utilisateurs doivent respecter strictement le temps qu'ils ont réservés

- Respect des lieux :

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans le club est l'affaire de tous. Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et rangé de manière convenable en fin de séance. Les utilisateurs sont responsables du matériel qui leur est confié.

- Une tenue de sport correcte :

Elle est exigée pour tous les utilisateurs. Elle doit comporter notamment une

paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités en salle.

Il est interdit de manger dans la salle de sport. Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que ramasser et / ou mettre dans les poubelles prévues à cet effet, les bouteilles d'eau, papiers et autres débris.

- Respect des personnes :

Le respect des personnes s'impose à tous, tout comportement irrespectueux, grossièreté ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des individus, dégradation de bâtiments ou matériels, seront susceptibles de poursuite légale.

De tels actes entraîneront l'annulation de l'adhésion de la personne fautive sans remboursement de celle-ci et l'interdiction de l'accès au club. Les faits seront portés à la connaissance des responsables.

- Sécurité des biens :

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est essentiel que chacun se conforme aux règles élémentaires de sécurité ci-dessous :

- Ø Verrouiller les véhicules garés sur le parking et ne pas y laisser en évidence d'objets à l'intérieur
- Ø Les utilisateurs prendront soin de ne laisser aucun objet personnel sans surveillance. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Fair Fight CrossFit décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou dommage quelconque pouvant être subi par les biens ou les personnes à l'intérieur de ses installations et qui ne seraient pas en lien direct avec les activités.

- Sécurité incendie :

L'ensemble des utilisateurs du club devront prendre connaissance et se conformer aux consignes ci-dessous :

- Ø Respecter les consignes de sécurité spécifiques qui peuvent être indiquées dans le club.

Ø Il est interdit de fumer dans tout l'établissement.

Ø Toute dégradation pouvant résulter du non respect des règles déterminées à l'avance sera entièrement sous la responsabilité de ses auteurs.

Ø Signaler immédiatement selon les procédures d'urgence en vigueur, tout incident, accident, anomalie, présence ou comportement anormal constatés et évalués suspects ou pouvant représenter un danger ou une menace.

- Règlement spécifique :

Espace de Free

Chaque utilisateur est prié de maintenir la zone rangée afin que chacun puisse y trouver un confort de pratique. En outre il est obligatoire de remettre en place les disques de fontes et les barres après chaque utilisation.

Aucun utilisateur n'est autorisé à déplacer les ergos. Chaque utilisateur est prié d'apporter une paire de chaussures propres qu'il utilise spécifiquement à la pratique d'une activité en salle.

L'accès au bar et au Bureau est strictement interdit

L'accès a la zone de RomWod ne peut se faire que sur autorisation et aux heures prévues a cet effet

- Règlement de paiement :

Ø Le paiement se fait à l'avance et intégralement au début de chaque période d'abonnement (mois, trimestre, semestre, année).

Ø Le centre n'est pas concerné par les absences des abonnées et ne prend en charge aucun remplacement ou remboursement.

Ø De même l'abonnement n'est en aucun cas remboursé en cas de désistement de l'abonné

